



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU DVOF

VENDREDI 23 NOVEMBRE 2018 - 19H30

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-D'OISE

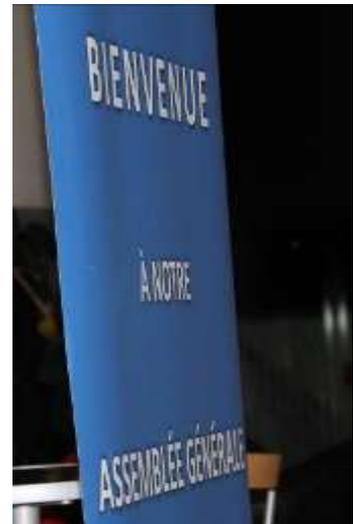
**2, Avenue du Parc
Salle SUD—Bâtiment F
95000 CERGY-PONTOISE**

- Accueil des Délégués
- Vérification des pouvoirs et remise des enveloppes
- Vérification du Quorum

NB : conditions rappelées à l'article 12.5.3 (ordinaire) et article 19 (extraordinaire) des Statuts du DVOF

- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE -

- ❖ Mot d'accueil et Présentation des Membres de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales
- ❖ Quorum (conditions rappelées à l'article 12.5.3 des Statuts du DVOF – AG ordinaire)
- ❖ Allocution du Président Monsieur Claude DELFORGE
- ❖ Allocution de la Vice-Présidente Déléguée de la FFF Mme Brigitte HENRIQUES
- ❖ Paroles aux invités – partenaire Intersport
- ❖ Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du DVOF du 8 juin 2018, paru dans le Journal 95 Foot OFFICIEL du 26/10/2018 et transmis sur les messageries des Clubs
☞ **Vote**
- ❖ Approbation du rapport d'activité saison 2017/2018
☞ **Vote**
- ❖ Présentation du rapport financier saison 2017/2018 (*rapporteur* : M. MOREIRA)
- ❖ Présentation du Rapport du Commissaire aux Comptes (*Rapporteur* : M. BLOT)
- ❖ Approbation des Comptes du DVOF : exercice clos au 30/06/2018
☞ **Vote**
et de l'affectation du résultat (excédant de 30642€) sur la ligne « Autres Réserves »
☞ **Vote**
- ❖ Questions des Clubs
- ❖ Remises Dotations (Posters Futsal lois du jeu ; dotations fédérales bénévoles du mois)
- ❖ Informations générales (dont signature conventions Clubs « Tremplin »)
- ❖ Mot de fin du Président Monsieur Claude DELFORGE



- CLOTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE -



DÉBUT : 19H45

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

La séance est ouverte à 19h45 sous la présidence de Monsieur Claude DELFORGE.

* Nombre de voix composant l'Assemblée Générale :	1200	voix.
* Nombre de voix présentes ou représentées :	970	voix (soit 80.83%)
* Nombre de Clubs composants l'AG :	110	
* Nombre de Clubs présents ou représentés :	66 clubs	(soit 60%)

Quorum minimum Voix : 401voix.

Quorum minimum Clubs : 37



Après vérification des pouvoirs et des listes d'émargement, le quorum est atteint pour ouvrir l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le Directeur Administratif Brendan BARRAU prend la parole pour rappeler dans le détail les points de l'ordre du jour, mentionnant le caractère ordinaire de cette Assemblée Générale.

Il remercie les membres présents de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales, à savoir Mme BAISNEE, MM FEBVAY et PLASSART.

S'agissant des conditions de vote, Brendan BARRAU informe qu'une enveloppe avec les bulletins de a été remise à chaque délégué possesseur d'un pouvoir, et souligne également la présence de 2 isoaloirs au fond de la salle si besoin et d'une urne. Il se propose néanmoins de procéder par vote à main levée pour chaque résolution ce qui est accepté en séance par les délégués des Clubs.

Avant de passer à l'ordre du jour, le Président du DVOF tient à remercier le Conseil Départemental pour avoir mis à la disposition du District une nouvelle fois cette salle et pour l'aide apportée à l'organisation de cette Assemblée.



M. DELFORGE excuse de leur absence Madame CHRISTIN Vice-Présidente de la Commission des Sports, et Monsieur RIAD BOUHAFS Directeur de la DDCS et remercie chaleureusement Mme Brigitte HENRIQUES pour son retour aux sources ! Il donnera également la parole à Monsieur Alain HERBET du CD95 et Dominique PETIT Présidente du CDOS

*** Allocution du Président, Monsieur Claude DELFORGE**



*** Allocution de la Vice-Présidente Déléguée Madame Brigitte HENRIQUES**



Le Président remercie les invités, leur offre un cadeau aux couleurs du DVOF, et demande au Directeur Administratif de passer à l'ordre du jour qui appelle la présentation du partenariat d'Intersports avec la présence ce soir de M David DUFETELLE



PAROLE à notre partenaire :



INTERSPORT Prosport II Collectivités est une société créée en 1992, spécialisée en équipements et matériels sportifs, qui appartient au groupe PROSPORT. La société intervient auprès des clubs de sport, associations sportives, mairies, écoles, collèges, lycées, crèches, etc...



Présentation de notre cellule « Clubs et Collectivités »

Notre Cellule « Clubs & Co. », c'est...

- 4** Personnes à votre service
- 1 showroom** De 80 m²
- 2 véhicules** Pour vous livrer gratuitement, toute l'année
- 31 magasins** Pour faire profiter vos adhérents d'avantages spécifiques
- 1 agrément** Pour travailler les plus grandes marques au meilleur prix



Un service dédié aux Clubs et équipes de Sports collectifs !

Vous êtes responsables des achats équipements pour votre club ?

Vous souhaitez optimiser au maximum votre budget ?

PROSPORT II Collectivités vous propose un service conçu pour une gestion rapide et efficace de vos équipements.

Nous développons, depuis plus de 25 ans, une relation privilégiée avec nos marques nous permettant de distribuer dans d'excellents délais et aux meilleures conditions tarifaires les gammes TEAMSPORT.

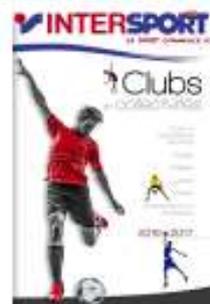
A ce jour, nous offrons nos services à plus de 500 clients répartis entre clubs amateurs, professionnels, équipes loisirs et SX5, Liges, Districts, Entreprises...

Nous gérons l'intégralité de vos demandes sans intermédiaire, les différents travaux de personnalisation étant réalisés par nos soins.

Offre et suivi personnalisé, qualité de service et compétitivité composent les fondamentaux de notre politique commerciale.

La société Prosport II Collectivités est une équipe près de chez vous, réactive, compétente et à votre écoute. Cette relation humaine vous offrira un contact privilégié et personnalisé pour la gestion de tous vos projets d'équipements.

Nos produits :



Notre cellule collectivités intervient pour l'ensemble de vos besoins en équipements et matériels sportifs.

Nous proposons une gamme de produits complète telle que :

- Maillots
- Shorts
- Chaussettes
- Survêtements
- Tenues d'entraînement
- Coupe-vent
- Parkas
- Sweats
- Tenues de gardien
- Tenues d'arbitre
- Sacs
- Tee-shirts, polos
- - Bâillons
- Matériel pédagogique
- Parapharmacie
- Equipements femme

De plus, le flocage de vos équipements est réalisé par nos soins.

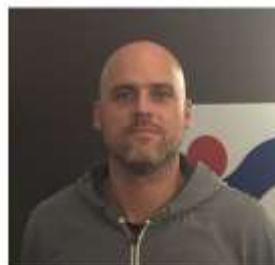
Vous accédez aux mêmes collections que les clubs professionnels évoluant dans l'élite du foot français.

La nouvelle saison avance à grands pas !

Notre équipe se tient à votre entière disposition pour tout renseignement, et se tient prête à vous rencontrer.

N'hésitez donc pas à nous contacter.

Pour un devis personnalisé, vous pouvez contacter votre responsable commercial près de chez vous :



*** Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du DVOF du 08/06/2018**

Résolution adoptée à l'unanimité.



*** Présentation du rapport d'activités, saison 2017/2018**



Le rapport dit moral est adopté à l'unanimité.

*** Présentation du rapport financier, saison 2017/2018 :**



Présentation du rapport financier
saison 2017 - 2018

(rapporteur : M. MOREIRA)





SOMMAIRE

- BILAN
- COMPTE DE RESULTAT



BILAN

	2016/2017	2017/018
Taux d'ammortissement des Immo corporelles (hors Terrains et construction et Travaux)	90%	92,50%
FONDS PROPRES	1 245 799,00 €	1 270 442,00 €
TAUX PAR RAPPORT AU TOTAL BILAN	59%	61%
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL	280 779,00 €	357 312,00 €
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	16 753,00 €	26 505,00 €
TRESORERIE NETTE	297 532,00 €	330 807,00 €



COMPTE RESULTAT

- COMPTES COMPENSES
- PRODUITS D'EXPLOITATION
- CHARGES D'EXPLOITATION
- RESULTAT EXCEPTIONNEL
- RESULTAT FINAL



COMPTES COMPENSES

DEPLACEMENTS DE BENEVOLES	31 676,00 €
MECENAT	83 463,00 €
TOTAL	115 139,00 €



PRODUITS D'EXPLOITATION

		% TOTAL PRODUITS
TOTAL PRODUITS	832 895,00 €	
VENTE DE MARCHANDISES	277 611,00 €	33%
PRODUCTION VENDUE	269 580,00 €	32%
SUBVENTIONS	278 203,00 €	33%



CHARGES D'EXPLOITATION

		% TOTAL CHARGES
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	772 319,70 €	
MASSE SALARIALE + FORMATION PROFESS.	414 547,00 €	54%
COMMISSIONS	95 734,00 €	12%
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	78 886,00 €	10%
MISSIONS ET RECEPTIONS	46 351,00 €	6%
IMPOTS Et TAXES	20 319,00 €	3%
AIDES DIRECTES AUX CLUBS	14 706,00 €	2%



RESULTAT EXCEPTIONNEL

PRODUITS EXCEPTIONNELS	24 046,00 €
Récupération des frais de notaire	2 356,00 €
Quote part subvention d'investissement	6 000,00 €
Reprise provision réalisée en 2017	15 690,00 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	48 101,00 €
Départ Retraite	2 078,00 €
Equipements sportifs (techniciens et sélections)	12 695,00 €
Textiles commissaires	14 869,00 €
Indemnités remboursement anticipé du prêt	7 913,00 €
Frais de Notaire	9 300,00 €
Factures d'eau de Domont des années précédentes	1 246,00 €

Nous restons à votre disposition pour répondre à toutes les remarques ou questions et sommes attentifs aux commentaires dont vous souhaiteriez nous faire part.

Nous vous remercions de votre confiance.

*** Approbation du bilan et du compte de résultat au 30/06/2018**

La Résolution est adoptée à l'unanimité, donnant quitus de gestion au Comité de Direction.

*** Présentation du rapport du Commissaire aux Comptes :**



Présentation du rapport des
Commissaires aux Comptes

(rapporteur : M. BLOT)

M. BLOT, Commissaire aux Comptes du DVOF, présente le rapport général, puis le rapport spécial, expédiés en son temps à l'ensemble des Clubs Val d'Oisiens.

**Les comptes du DVOF, exercice clos au 30 juin 2018,
sont certifiés réguliers et sincères.**



QUESTION 3

**APPROUVEZ-VOUS LES
COMPTES DU DVOF
saison 2017 - 2018 ?**

VOTE

*

Approbation de l'affectation du résultat à la ligne « Autres Réserves »

Il est demandé à ce que l'excédent de 30642€ soit affecté à la ligne « autres réserves ».

Doit être approuvée à la Majorité absolue des suffrages exprimés.



QUESTION 4

APPROUVEZ-VOUS
L'AFFECTATION DU RESULTAT
(excédent de 30 642€) sur la ligne
« autres réserves » ?

La Résolution est adoptée à l'unanimité

VOTE

* Questions Clubs

Monsieur Raymond VIALANEIX du FC St Brice rappelle la question liée à la Technique (puisque celle concernant les U13 est abordée en point information générale par Serge Boisdenghien) :

« Concernant l'inscription des éducateurs aux modules de formations, il faut s'inscrire dès le mois de juillet sur des sessions de novembre ou décembre pour avoir une place compte tenu du nombre limité à 20 stagiaires. De ce fait, certaines personnes se désistent car leur situation évolue entre la date de l'inscription et les dates de formations. Est-il possible de modifier les modalités d'inscription ou d'envisager une augmentation du nombre des sessions de formations du CFF1 et CFF2 (modules U9 à U15) ? »

Réponse :

1. Offre de formation 2018/2019 en chiffres :

- 4 CFF1 / 3 CFF2 / 2 CFF3 soit 18 modules
 - Soit 4 modules U9 et U11 / 3 modules U13 et U15 / 2 modules U17-U19 et Seniors
 - Soit **360 places disponibles**

→ Rappel 2017/2018 : 3 modules U9, 2 U11, 2 U13, 2 U15, 2 U17 2 Seniors soit 325 places possibles

- 2 modules réservés aux mineurs, soit 40 places supplémentaires
- 1 module réservé aux féminines soit 20 places
- 5 modules complémentaires : 2 U7 (40 places), Découverte futsal et Gardien de but, soit 40 places ; formation animatrice fédérale, soit 20 places supplémentaires
- Soit un **total** porté à **540 places disponibles** (hors certifications – 4 sessions de 24 max)

2. Rappel du cadre d'organisation des formations :

- Voir circulaire relative à l'harmonisation des procédures d'organisation des formations et des certifications (PJ)
- Inscription obligatoire par la plateforme internet dédiée (via site internet des centres de gestion)

3. Déclinaison départementale :

- **CFF 1, 2, 3 et modules complémentaires :**
 - nb stagiaires = 20 maximum
- Ouverture inscriptions : 19 Juillet 2017 pour la période Sept-Déc (OP) puis ouverture des inscriptions à 3 mois (début de mois) : préconisation IR2F

4. Dispositions particulières :

- Liste d'attente = surbooking → mail club précisant les coordonnées du stagiaire + prise en charge financière
- **5 places payantes réservées au Club Accueil** jusqu'à j-45, écrit dans le cahier des charges (info dans l'appel à candidature)
- **4 licenciés / club / session (décision CD)**
- **Places prioritaires Services civiques / féminines / tremplin**

- **4 Places réservées féminines sur CFF2:**
 - U15 25 et 26 Octobre 2018
 - U13 18 et 19 Mars 2019
- **2 Places réservées féminines sur CFF3:**
 - U17/U19 19 et 20 Novembre 2018
 - Seniors 7 et 8 Mars 2019

Rappel : la formation est un droit individuel

5. En complément :

- 10 modules organisés à St Brice depuis 2016/2017 dont 4 sessions « mineurs », soit 50 places disponibles en priorité selon les modalités évoquées en point 4.
- Nombre d'éducateurs formés depuis 2016/2017 pour le FC St Brice = *en attente des chiffres*
- 3 certifications sur la même période

*** Remise de dotations**



DOTATIONS

OPÉRATION BÉNÉVOLES DU MOIS 2018

1	Bénévole de club	PRESLES US FOOT	RIZZA RICHARD
2	Bénévole de club	MONTMORENCY FC	ALI CHERIF MOURAD
3	Bénévole de club	EAUBONNE CSM	DAMAY ARNAUD
4	Bénévole de club	ASSOA	GARNIER JULIEN
5	Bénévole de club	AS COURDIMANCHE	MALVAL PATRICK
6	Bénévole de club	VAUREAL FCM	ROINSARD LAURENT
7	Bénévole de club	BELLOY ST MARTIN	DE FREITAS PEREIRA NELSON





Refonte des Compétitions Jeunes



Refonte des compétitions de jeunes

Contexte

En application de la décision de l'Assemblée Générale de la F.F.F. du 02 Juin 2018, les Ligues Régionales doivent mettre en place des Championnats U16 et U18 à compter de la saison 2019/2020.

En outre, à compter de la saison 2019/2020, la Coupe Gambardella sera adaptée à cette réforme pour ce qui concerne les catégories d'âges autorisées à participer à cette compétition.





Refonte des compétitions de jeunes

Idées directrices

- Volonté de ne pas « chambouler » la structure actuelle des championnats
- Réforme adoptée par la F.F.F. qui ne doit pas pénaliser les clubs



Refonte des compétitions de jeunes

	<u>2018/2019</u>	<u>Inter saison</u>	<u>2019/2020</u>
Le Championnat U19 Devient Le championnat U18 De District	Compétitions U19 ouvertes aux licenciés : U19 – U18 et U17 sauf si interdit médicalement 6 U.20 autorisés (District)	Tous les clubs du Championnat U19 intégrant le championnat U18 en conservant les niveaux hiérarchiques acquis à l'issue de la saison 2018–2019	Compétitions U18 ouvertes aux licenciés : U18 – U 17 et U 16 sauf si interdit médicalement
Le Championnat U17 devient le Championnat U16 District	Compétitions U17 ouvertes aux licenciés : U17, U16, et U15 sauf si interdit médicalement	Tous les clubs du Championnat U17 intégrant le Championnat U16 en conservant les niveaux hiérarchiques acquis à l'issue de la saison 2018/2019	Compétitions U16 ouvertes aux licenciés : U16, U15, et U14 sauf si interdit médicalement
Le Championnat U15 devient le Championnat U14 District	Compétitions U15 ouvertes aux licenciés : U15, U14, et U13 sauf si interdit médicalement (dans la limite de 3 max)	Tous les clubs du Championnat U15 intégrant le Championnat U14 en conservant les niveaux hiérarchiques acquis à l'issue de la saison 2018/2019	Compétitions U14 ouvertes aux licenciés : U14 et U13



Refonte des compétitions de jeunes

Structure des Championnats et accessions/relégations

- La structure des «nouveaux» Championnats (nombre de divisions, etc.) est identique à celle des Championnats qu'ils remplacent
- Les règles d'accessions/relégations dans chacun des «nouveaux» Championnats sont identiques à celles applicables dans chacun des Championnats qu'ils remplacent



Refonte des compétitions de jeunes

L'obligation d'engagement d'équipes de jeunes pour les clubs du Championnat Seniors Libres

- Article 11.1 du R.S. du D.V.O.F.

Les équipes obligatoires pour les clubs dont l'équipe seniors (1) évolue en Championnat Seniors Libres D1 :

2018 / 2019	2019 / 2020
2 éq. Seniors du D.A.M.	2 éq. Seniors du D.A.M.
3 équipes jeunes 1 U 19 - 1 U 17 - 1 U 15	3 équipes jeunes 1 U 18 - 1 U 16 - 1 U 14
2 éq. Foot à effectif réduit	2 éq. Foot à effectif réduit



Refonte des compétitions de jeunes

L'obligation d'engagement d'équipes de jeunes pour les clubs du Championnat Seniors Libres

- Article 11.1 du R.S. du D.V.O.F.

Les équipes obligatoires pour les clubs dont l'équipe seniors (1) évolue en Championnat Seniors Libres D2 :

2018 / 2019	2019 / 2020
2 éq. Seniors du D.A.M.	2 éq. Seniors du D.A.M.
2 équipes jeunes à 11 1 U 19 ou 1 U 17 ou 1 U15 de catégories différentes	2 équipes jeunes 1 U 18 ou 1 U 16 ou 1 U14 De catégories différentes
2 éq. Foot à effectif réduit	2 éq. Foot à effectif réduit

1 équipe féminine pouvant remplacer une équipe de jeunes (quelque soit la catégorie)



Refonte des compétitions de jeunes

L'obligation d'engagement d'équipes de jeunes pour les clubs du Championnat Seniors Libres

- Article 11.1 du R.S. du D.V.O.F.

Les équipes obligatoires pour les clubs dont l'équipe seniors (1) évolue en Championnat Seniors Libres D3 :

2018 / 2019	2019 / 2020
2 éq. Seniors du D.A.M.	2 éq. Seniors du D.A.M.
1 équipes jeunes à 11 1 U 19 ou 1 U 17 ou 1 U15 Ou 1 équipe féminine	1 équipes jeunes 1 U 18 ou 1 U 16 ou 1 U14 Ou 1 équipe féminine
2 éq. Foot à effectif réduit	2 éq. Foot à effectif réduit



Refonte des compétitions de jeunes

L'obligation d'engagement d'équipes de jeunes pour les clubs du Championnat Seniors Libres

- Article 11.1 du R.S. du D.V.O.F.

Les équipes obligatoires pour les clubs dont l'équipe seniors (1) évolue en Championnat Seniors Libres D4 :

2018 / 2019	2019 / 2020
1 éq. Seniors du D.A.M.	1 éq. Seniors du D.A.M.
+ 1 équipe Soit seniors – U 19 ou 1 U 17 ou 1 U15 ou féminine	+ 1 équipe Soit seniors – U 18 ou 1 U 16 ou 1 U14 ou féminine
2 éq. Foot à effectif réduit	2 éq. Foot à effectif réduit



OPÉRATION CLUBS TREMPLIN





Rappel: Le projet s'articule autour de 3 idées :

- Le dispositif « **CLUB TREMPLIN** » s'adresse aux clubs volontaires engagés dans une démarche d'obtention du Label Jeunes FFF.
- Il s'adresse aux clubs désireux de se structurer et/ou d'améliorer leur fonctionnement sur les 4 volets du projet Club:
 - ❖ Associatif
 - ❖ Sportif
 - ❖ Educatif
 - ❖ Encadrement et Formation
- C'est le début d'un processus de changement.

Le projet s'organise autour de 3 axes

- ✓ **AXE1** : Utiliser le référentiel national (Label Jeunes FFF)
- ✓ **AXE2** : Aide au processus de labellisation
- ✓ **AXE3** : Aide matérielle et humaine du DVOF (accompagnement)



Club Tremplin

Commission de Développement des Clubs:

- **Objet:**
Accompagner l'Equipe Technique Départementale (ETD) sur les labellisations (Label Jeunes et EFF) et l'aide à la structuration des clubs.
- **Objectifs:**
 - Etudier les candidatures Définir les profils Clubs Tremplin
 - Mettre en œuvre l'accompagnement avec l'ETD
 - Etablir les conventions
 - Suivi des clubs (binômes)
 - Porter le dossier auprès du Comité de Direction
- ➔ **Animateur:** Gérard Bellehigue / 8 membres

Signature Conventions et remise des dotations



* Point Echanges avec les Clubs

Interventions des Clubs de :

- **Racing FC Argenteuil**
- **SFC Champagne**
- **FC Domont**
- **Cosmo Taverny**
- **Vexin AS**

Les sujets abordés sont variés et sont principalement destinés à être des messages pour la Vice-Présidente Déléguée de la FFF. Les débats qui ont animés la salle sont :

- La pratique des U13 et des U19 pour la saison prochaine (un point sera fait lors du Séminaire des Présidents de Clubs au siège du dvof pour avoir l'avis des Clubs)
- Approcher le statut des éducateurs avec le statut de l'arbitrage pour protéger les clubs formateurs et éviter que les éducateurs partent dans un autre club après la formation acquise
- Aider financièrement et matériellement les Clubs
- Faire un état de la difficulté pour les dirigeants les plus jeunes de gérer un Club
- Diminuer les obligations pour les Clubs de niveau D2 ou D3



Claude DELFORGE se félicite de ses échanges.

Il convie l'ensemble de l'assistance à venir se restaurer autour du buffet offert par le District du Val-d'Oise de Football, et souhaite à tous, en avance, de très bonnes fêtes de fin d'année



CLOTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE